

Le développement durable en Algérie à la lumière des objectifs du millénaire pour le développement Les acquis, les contraintes et les défis

التنمية المستدامة في الجزائر في ضوء الأهداف الإنمائية للألفية
المكتسبات والعراقيل والتحديات

Lakrouf Ali

Maitre de conférences (A), Université de Batna1

lakrouf2000@yahoo.fr

الملخص:

الهدف من هذه الدراسة هو وصف بالتفصيل التقدم الذي حققته المؤشرات الجزائرية المتعلقة بالأهداف الإنمائية الثمانية للألفية , منذ استقلال البلاد في عام 1962 إلى يومنا هذا , مروراً بالتواريخ المرجعية, أي 1990 و 2015 . سنناقش على وجه الخصوص الإنجازات والعراقيل في مجال مكافحة الفقر , وتعزيز التعليم الابتدائي , والقضاء على الأمية , والمساواة بين الجنسين وتمكين المرأة. و محاربة الرضخ ووفيات الأمهات , ومكافحة فيروس نقص المناعة البشرية / الإيدز و الملاريا والسل, والحفاظ على البيئة , ومكانة الجزائر من حيث التعاون الدولي من أجل التنمية. للقيام بذلك , استخدمنا مجموعة من المؤشرات الإحصائية لكل مكون من مكونات التنمية المستدامة الثمانية.

الكلمات المفتاحية: الجزائر؛ التنمية؛ الأهداف؛ المؤشرات.

Abstract:

The objective of this study is to describe in detail the progress made by the Algerian indicators relating to the eight Millennium Development Goals ,since the independence of the country in 1962 up to the present day, and by way of the two reference dates. namely 1990 and 2015. In particular, we will discuss achievements and constraints on the following issues: eradicate extreme poverty and hunger , achieve universal primary education , promote gender equality and empower women ,reduce child mortality , improve maternal health , combat HIV/AIDS, malaria, and tuberculosis , environmental protection , and Algeria's place in terms of develop a global partnership for development. To do this, we used a set of statistical indicators for each of the eight sustainable development challenges.

Keywords: Algeria; development, objectives, indicators.

Résumé:

L'objectif de cette étude est de décrire de manière détaillée le chemin parcouru par les indicateurs algériens relatifs aux huit objectifs du millénaire pour le développement depuis l'indépendance du pays en 1962 jusqu'à nos jours , en

passant par les deux dates de référence, à savoir 1990 et 2015. Nous parlerons en particulier des acquis et contraintes relative aux questions suivantes : la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'éducation primaire, l'éradication de l'analphabétisme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la lutte contre la mortalité infantile et la mortalité maternelle, le combat contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, la préservation de l'environnement, et la place de l'Algérie en termes de coopération mondiale pour le développement. Pour ce faire, nous avons utilisé un ensemble d'indicateurs statistiques pour chacune des huit démentions du développement.

Mots clés : Algérie ; développement ; objectifs ; indicateurs.

Introduction

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été lancés au début du troisième millénaire, au Sommet des Nations Unies. Lors de ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement de 193 nations se sont engagés à réaliser huit objectifs, tous interdépendants, sept parmi eux sont chiffrés et quantifiables. Ces objectifs visent à répondre aux besoins humains et aux droits fondamentaux les plus pressants dont tous les êtres humains devraient bénéficier.

Allant de la réduction de la pauvreté extrême et la faim, la promotion de l'éducation primaire pour tous, l'éradication de l'analphabétisme, et l'élimination de l'inégalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, à la création d'une coopération mondiale pour le développement, en passant par la réduction de la mortalité infantile et maternelle, et l'amélioration de la santé reproductive, et l'intensification de la lutte contre le VIH / Le SIDA, le paludisme et d'autres maladies, en assurent simultanément la durabilité de l'environnement.

Les objectifs en question devaient connaître leur pleine réalisation sur une période de 15 ans. L'année 1990 a été mise en place comme point de départ et l'année 2015 a été définie comme l'horizon pour atteindre ces objectifs.

L'Algérie était signataire de l'atteinte de ces cibles. Au cours des dernières années, les pouvoirs publics Algérien ont déployé d'énormes efforts pour atteindre ces objectifs, et cela à partir de nombreuses politiques publiques mises en place. Ces dernières ont eu un impact positif sur les OMD. Ainsi certains indicateurs ont connu des résultats satisfaisants, mais il y a beaucoup de défis à surmonter.

En 2016 le Ministre algérien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a déclaré à l'occasion de la cérémonie de célébration du 71^{ème} anniversaire de la création de l'ONU que notre pays "a atteint avant terme, la majorité des OMD, notamment ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté, à l'accès à l'éducation à la réduction de la mortalité infantile et maternelle et à la promotion d'un environnement durable" (<http://www.dz.undp.org/content/algeria/fr>).

Trois années se sont écoulées depuis la date de la présentation du dernier rapport national, alors il est aujourd'hui impératif de s'interroger sur l'efficacité des politiques algériennes de développement durable mises en place depuis une vingtaine d'années. Nous nous interrogeons dans ce cadre sur le degré d'avancement des 8 objectifs fixés. Quel bilan peut-on faire de leur réalisation, et que reste-il à faire aujourd'hui?

Pour répondre à ces questions, l'étude dressera le bilan global des réalisations des huit OMD sur toute la période postindépendance et celle de référence en particulier. Pour décrire la situation nous nous appuierons sur les données tirées des résultats des Recensements généraux de la population et de l'habitat, des Enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages, et des Enquête démographique à passages répétés, ainsi que les rapports nationaux consacrés à l'évaluation périodique.

Cette approche constituera ainsi un outil d'analyse sur l'ensemble du contexte économique et social de l'Algérie au cours, notamment de la période 1990-2015 et une base d'évaluation de ses performances dans les dimensions politique, économique, sociale, sanitaire et institutionnelle. Elle met l'accent également sur les principaux défis et les priorités de l'Algérie pour l'année 2030.

I-Réduire l'extrême pauvreté et de la faim

Le premier objectif oblige les états et Gouvernement de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Dans ce champ l'Algérie a connu pour la période 2000-2010 un certain succès pour vaincre la pauvreté. Celle-ci y a reculé plus vite par rapport à 1990-2000. Le niveau de vie de la population s'améliore à l'aube du troisième millénaire grâce à une politique de grands investissements favorisés par l'accroissement des revenus pétroliers durant cette décennie. Entraînant la plupart des indicateurs socioéconomique dans le même mouvement.

L'objectif de réduire de moitié le pourcentage de personnes dont le niveau de revenu est inférieur au seuil de pauvreté relative (1 dollar par personne) est atteint en Algérie, il est passé 1.9% en 1988, à un niveau statistiquement insignifiant à l'échelle nationale (0.8%) en 2011 (Gouvernement algérien 2016.p 36). La diminution est de 55 % durant cette période. Ainsi, l'objectif de réduire ce ratio à 0.9 % en 2015 a été atteint avec 4 ans d'avance.

Toutefois on observe toujours des niveaux de pauvreté inférieure à la moyenne nationale chez certains groupes sociaux tels que : les personnes âgées,

les familles nombreuses, les handicapés et les femmes, en particulier à la campagne. Ces pauvres sont, pour la plus part, des petits paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance à un faible rendement. L'un des meilleurs moyens d'augmenter à court terme leurs revenus consiste à développer l'agriculture en milieu montagnard et certaines activités de l'élevage telles que : La cuniculture, l'apiculture, et l'élevage caprin.

On note également que des disparités régionales persistent encore : la pauvreté est deux fois plus répandue dans le Sahara, et trois fois plus élevée que la moyenne nationale dans la région des steppes.

A titre de comparaison, dans le monde la pauvreté avait chuté de 36 % en 1990 à 12% en 2015 (Nations Unies 2016, p.14) , soit une réduction 67 % .Ainsi l'objectif a été largement atteint.

II- Les progrès dans l'éducation

Le deuxième OMD oblige les états d'assurer l'éducation primaire pour tous : donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'étude primaire.

Au niveau national, l'Algérie a connu, au lendemain de son indépendance des taux extrêmement bas de fréquentation scolaire et des taux d'analphabétisme très élevés. La démocratisation de l'éducation a constitué une priorité pour le Gouvernement en lui consacrant une part importante de son PIB ce qui lui a permis de réaliser des progrès indéniables dans ce domaine.

Ainsi, les pouvoirs publics proposaient une scolarité de masse, permettant aux garçons et aux filles de bénéficier d'une instruction primaire obligatoire et gratuite. Cette préoccupation peut se lire à travers notamment la constitution qui stipule dans l'article 53 que "le droit à l'enseignement est garanti...et obligatoire..." (RADP 1996 . p11).

Sur le plan des chiffres, les effectifs totaux d'élèves et d'étudiants atteignent 11 millions, en 2017/2018 , c'est-à-dire qu'un quart de la population suit des études.

Comme le montre le tableau 1, en cinquante ans le taux de scolarisation pour les garçons s'est accru de 42 points, passant de 56.8 % en 1966 à 93.1 en 1987 pour atteindre 98.8% en 2015. Chez les filles, le taux brut de scolarisation a augmenté de manière exponentielle (62 points) , et les proportions pour les mêmes périodes sont respectivement : 36.9% ; 73.5 % et 98% .

Tableau 1 : Evolution du taux de scolarisation selon le sexe (6-15 ans)

Année	1966	1977	1987	2003	2007	2015
M	56.8	80.8	93.1	94.9	95.8	98.8
F	36.9	59.6	73.5	91.0	93.8	98
Ensemble	/	/	/	/	/	98.5

Source : (Secrétariat d'Etat au Plan 1975,p.46),(ONS 2008 ,p.106)

(<http://www.education.gov.dz>)

Cette évolution de l'amélioration de la scolarisation a davantage bénéficié aux filles, on note, ainsi que le gain entre 1987 et 2015 est plus élevé chez les filles (24.5 points) que chez les garçons (5.7 points). Ces résultats peuvent être expliqués par les programmes d'appui social et aides financières, notamment la gratuité des manuels scolaires, le transport scolaire et trousseaux scolaires.

Malgré ces progrès, il existe certains cas de non-scolarisation des enfants, notamment dans les régions rurales de l'intérieur du pays.

On signale également qu'un élève sur dix inscrits dans une école primaire est déscolarisé avant d'atteindre le cycle moyen. Les raisons incluent, l'éloignement de l'école, la mauvaise qualité de l'éducation et un manque de prise de conscience de l'importance de l'école.

En termes de défis, le système éducatif algérien vit actuellement une surcharge des classes en particulier au niveau des nouvelles zones urbaines. Cette situation s'accroîtra dans les années à venir étant donné que le nombre de naissances a dépassé le cap d'un millions dans les années 2014, 2015, 2016, et 2017 et probablement pour 2018.

III- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Gouvernement s'efforce également d'atteindre l'ODD 3, à savoir l'équité de genre et l'autonomisation des femmes et s'est engagé à éliminer les disparités entre les genres à tous les niveaux.

Ainsi, toutes les constitutions algériennes consacrent, dans leurs dispositions générales, le caractère de la promotion et l'autodétermination de la femme. En effet, l'article 36 stipule sans ambiguïté que l'état œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi. L'Etat encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises" (RADP 2008, p.8).

En matière d'éducation, nous avons déjà vu dans l'axe précédent que l'écart entre les sexes en matière d'accès à l'éducation primaire est sur le point de disparaître en Algérie (0,992), tandis que le secondaire et l'enseignement supérieur affichent respectivement des taux de féminité de 58.6% et 60 % (Tableau 2).

Tableau 2 : Proportions de femmes dans les différents cycles scolaires

Année scolaire	1962/1963	1971/1970	1976/1977	2007/2008
Primaire / moyen	/	28	/	48.1
Secondaire	21	/	/	58.6
Supérieure	/	/	23.4	60

Source:(ONS sans date d'édition, p.137), (ONS 1999, P.P.42- 43)
(Jacqueline Des Forts 2003,P.248)(ONS2008, p.22)

En matière d'emploi, La présence des femmes dans des emplois rémunérés montre une tendance à la hausse au cours des trois dernières décennies. Alors qu'elles représentaient seulement 4 % en 1966 du volume de la force du travail, leur proportion passe à 9.2 % en 1987 (ONS 1989 .p 6), pour atteindre 19.4% en 2015 (ONS 2015 ,p.1). Malgré sa lenteur dans la composition de marché du travail elle contribuerait certainement à améliorer l'autonomie des femmes.

En ce qui concerne la violence à l'égard les femmes, l'enquête violence contre les femmes réalisée en 2003 avait indiquée dans son rapport que plus de 50% de la population féminine âgée de 15 à 49 ans déclare avoir subi des violences à domicile (INSP 2005 p213), lieu où les femmes majoritairement au foyer, censé être un lieu de sécurité, situation qui a beaucoup changé depuis lors, en effet selon son dernier rapport l'INSP révèle que l'agression s'est déroulée au domicile dans 73.2% des cas (INSP2017 , p.14).

Sur le plan conventions internationale, la dimension genre a été intégrée à partir de 2005 par l'adoption de cibles spécifiques et par la ventilation des indicateurs par sexe. A ce titre, on note notamment, la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1996 , et le retrait de certaines réserves en 2005.

IV-Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Dans le cinquième objectif la communauté internationale précise : réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Depuis 1990, les pouvoirs publics ont adopté une série de plans d'action pour accélérer la réduction de la mortalité infanto-juvénile en ciblant en particulier la période périnatale.

Ainsi la mortalité infanto-juvénile en Algérie a fortement diminué durant les trois dernières décennies, passant de 55.7 ‰ naissances vivantes en 1990 à 43 ‰ en 2000. Elle passe ensuite à 35.3 ‰ en 2005 puis à 25.7 ‰ en 2015 selon les estimations de l'ONS. Soit des régressions décanales respectives de 22.8 ‰, et de 27.2 ‰. Soit encore une réduction de 1.2 points par an au cours de 25 années. Si cette tendance se poursuivait, l'objectif de réduire un taux de mortalité juvénile de 55.7‰ de deux tiers sera atteint en 2021, et non comme il a été prévu en 2015. La figure... illustre clairement l'échec observé dans ce domaine qui est estimé à 28 ‰ (valeur observée = 25.7‰, valeur ciblée =18.5‰).

Tableau 3 : Evolution des taux de mortalité infanto-juvénile et infantile

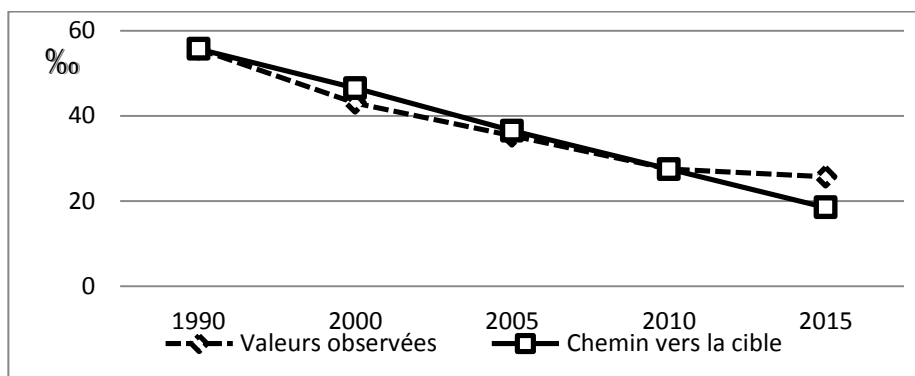
TAUX	1990	2000	2005	2010	2015
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	55.7	43	35.3	27.5	25.7
Taux de mortalité infantile (‰)	46.8	36.9	30.4	23.7	22.3

Source :ONS (2016). Démographie algérienne 2015,p5.

Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 46.8 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 36.9 ‰ en 2000, puis à 23.7 ‰ et 22.3 ‰ en 2010 et 2015.

Malgré les progrès enregistrés l'Algérie continue pourtant d'accuser des retards dans ce domaine. En effet des iniquités persistent encore dans l'accès aux soins infanto-juvéniles entre régions, entre milieu urbain et milieu rural et entre niveaux socio-économiques. Ainsi, la baisse de la mortalité infanto-juvénile a davantage profité aux enfants issus des familles les plus aisées. Le taux de mortalité infanto-juvénile est 2.2 fois plus élevé chez les enfants des ménages de sud du pays (34.5 ‰) que chez ceux de Nord centre (15.7 ‰), il est 1.75 fois plus élevé chez les enfants des ménages du quintile le plus pauvre (35 ‰) que chez ceux du quintile le plus aisé (20 ‰), et 1,3 fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (21.7 ‰, 27.7‰)(Ministère de la santé 2015,p.56). L'ONS révèle également un taux mortalité des enfants dont la mère n'a pas d'instruction est supérieure à 52.9 pour 1000 naissances vivantes, alors que celle des enfants dont la mère a au moins achevé l'enseignement secondaire est inférieure à 26.9 pour 1000 (ONS 2005 ,p.21).

Figure 1: Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile



Source :Tableau

En matière de vaccination, l'Algérie a conduit durant cette dernière décennie des campagnes d'envergure nationale de vaccination qui ont ciblé les enfants de moins de six ans. Grâce à cette couverture, qui oscille, aujourd'hui, entre 98 % pour le BCG et 57.2% pour le tétanos néonatal (Ministère de la santé 2015, p.83), l'Algérie a pu éliminer certaines maladies telles que : la poliomyélite, la diphtérie et le tétanos néonatal.

En ce qui concerne la nutrition elle a été quelque peu négligée en Algérie. Constituant de ce fait un défi dans certaines régions du pays. Selon l'enquête MICS4 4,3% des enfants de moins de cinq ans présentaient une insuffisance pondérale modère ou sévère. Cette proportion s'accroît au sud du pays (4.9 %) et chez les ménages les plus pauvres (3.9 %). (Ministère de la santé 2015, p.63).

V-Améliorer la santé maternelle

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle est le cinquième objectif ciblé par le sommet mondial. En Algérie ce taux a diminué de près de 74 % en vingt-cinq ans, passant de 230 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1985/1989 à 60.5 en 2015.

Cette baisse de la mortalité maternelle n'est pas étrangère à l'évolution favorable notée dans l'utilisation des services de santé reproductive offerts à la femme. Ainsi, le taux de la prévalence contraceptive a sensiblement augmenté, passant de 35.5 % en 1986 à 57.1 % en 2013 ; la proportion des femmes enceintes de huit mois qui ont eu recours à une consultation prénatale (au moins une fois par un personnel qualifié) s'élève à 92.7 % en 2013 (contre 57.5 % en 1992) et la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est estimée à 96.6 % , et 96.8% des accouchements ont eu lieu dans un milieu médical (contre 76 % en 1992).

Sachant que l'objectif est de réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle, l'Algérie devait atteindre 57.7 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 .

Tableau 4 : Evolution du taux de mortalité maternelle

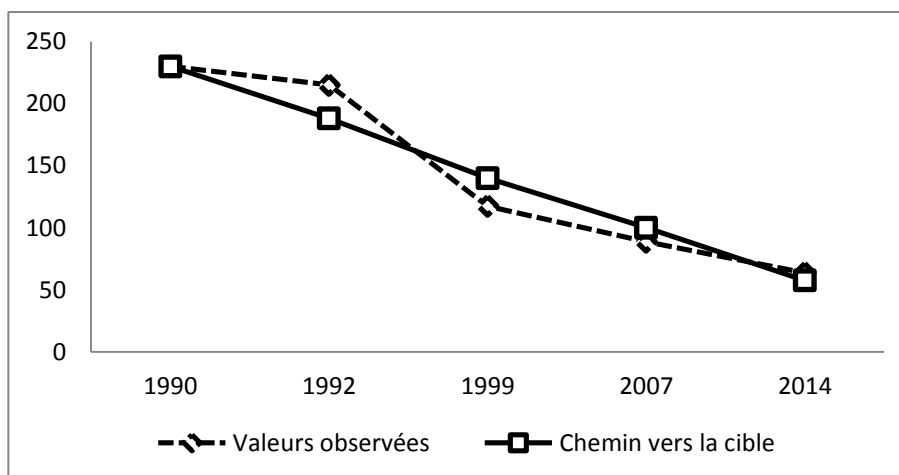
Année	1985/1989	1992	1999	2007	2015
Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)	230	215	117.4	88.6	60.5

Source : (INSP1992, p.139), (ONS 1994 , p.132), (INSP2001, p.14)

(<http://www.sante.gov.dz/index.php/indicateurs>)

On note qu'il existe une disparité spatiale des ressources sanitaires, l'enquête MICS 4 a en effet donné des proportions d'iniquités en matière de la personne apportant son assistance pendant l'accouchement selon la région. Cette proportion est beaucoup plus faible dans les hauts plateaux centre (12.9%) et au sud (11.5%) et que celle des autres régions (34 % au nord centre) (ministère de la santé 2015,p.141).

Figure 2: Evolution du taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)



VI-Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Le sixième objectif parle de la lutte contre le Véhicule d'Immunodéficience Humain (VIH), le paludisme et d'autres maladies transmissibles.

L'expérience algérienne en matière la lutte contre l'épidémie de VIH / SIDA est devenue une référence mondiale. Depuis le début de l'épidémie en 1985 jusqu'en juin 2013, l'Algérie a enregistré 1 422 cas de SIDA maladie et de 6 472

séropositifs (Ministère de la santé 2015, p.202). Néanmoins, Ces valeurs doivent être considérées avec beaucoup de réserves.

L'Algérie dispose d'un large arsenal de mesures pour répondre à l'épidémie du sida. Les principales sont les suivantes :

- 1987 : Création du Laboratoire National de Référence (LNR) pour le diagnostic de l'infection VIH et pour le contrôle des dérivés sanguins ;
- 1989 : Création du Comité Médical National de lutte contre les MST (Maladie Sexuellement Transmissibles) et le Sida (CNLS) ;
- 1991 : Instauration du contrôle obligatoire du don de sang et des dons d'organes ;
- 1995 : Création de l'Agence Nationale du Sang (ANS) chargée de la sécurité transfusionnelle ;
- 1996 : Mise en place de Centres de Référence pour la prise en charge de l'infection VIH/Sida (CDR) dotés d'une allocation budgétaire spéciale ;
- 2002 : la mise en place des plans quinquennaux et triennaux de lutte contre le sida jusqu' à 2020 ;
- 2012 : Création du Comité National de Prévention et de Lutte contre les MST/Sida par décret exécutif du Premier Ministre ;
- 2015 : Elaboration du guide national du diagnostic biologique de l'infection à VIH/Sida ;

En matière de prise en charge l'Algérie dispose de 15 centres de référence spécialisés couvrant l'ensemble du territoire national.

Cependant, ce système reste défaillant, du fait que beaucoup de sujet ne déclare pas leur maladie puisqu'elle reste une maladie tabou dans la société algérienne, ce qui fait que la réalité de la prévalence de cette maladie peut être plus grave.

L'enquête MICS4 avait révélée que seulement 5.3 % de femmes en âge de reproduction ont effectué un test de dépistage du Sida. Et seulement 3 % avoir déclaré connaître pour se faire le test. (Ministère de la santé 2015,p. 211).

Concernant le paludisme qui touche majoritairement les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, l'Algérie a réussi à contrôler cette endémie. Les cas enregistrés allant de 400 à 800 par ans, majoritairement importés du Niger et du Mali. En 2015 le centre de référence du paludisme de l'INSP a enregistré 747 cas (INSP2016, p15). Ces cas sont concentrés essentiellement l'extrême sud du pays.

Quand à la tuberculose, l'Algérie n'a pas pu stopper sa propagation. Son incidence oscille entre 50 et 60 pour 100000 habitants entre 2000 et 2015

(INSP2016, p15). D'autres s'approches devraient être adoptées pour faire freiner cette pandémie : des interventions ciblées et le traitement antirétroviral constituent la réponse la plus pertinente des pouvoirs publics en vue d'éradiquer la tuberculose.

VII- Préserver l'environnement

L'Algérie, a érigé dès 1992- à l'occasion de la conférence internationale des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro - la protection de l'environnement en priorité nationale. Cette détermination est confirmée au plus haut niveau de l'Etat.

En effet, dans le contexte international l'Algérie a ratifié plusieurs accords internationaux sur l'environnement et plus précisément :

- le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone en 1992 ;
- La Convention sur la diversité biologique adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1993 ;
- la convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux en 1995 ;
- la convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée en 1995 ;
- La Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse en 1996;
- le protocole sur la prévention de la pollution de la Méditerranée en 1999 ;
- la convention sur le changement climatique en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2002 ;

L'Algérie a marqué ainsi sa volonté de participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et s'attaquer aux problèmes environnementaux.

Cette détermination des décideurs à évoluer vers une société à la croissance verte et à basses émissions s'est traduit notamment par La promulgation de la loi n° 04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre de la préservation de l'environnement et du développement durable. Ainsi l'article 4 précise de façon explicite les cinq sources d'énergies qualifiées propre : Energie du rayonnement solaire ; Energie de la biomasse; Energie éolienne ; Energie géothermique; Energie hydraulique. (RADP2004, p.9).

L'Algérie doit cependant faire face à une grave crise environnementale locale. Les principaux défis sont :

- la dégradation des terres : La mauvaise gestion des terres agricoles conduit à la désertification et l'érosion des sols, ce qui réduit inévitablement la quantité de terres disponibles pour l'agriculture. Si cette tendance n'est pas inversée et si le Gouvernement ne met pas en place un modèle de développement durable, la perte de terres agricoles aura un effet négatif sur l'environnement dans un proche avenir.

- la désertification : La désertification, en Algérie, concerne essentiellement les steppes des régions arides et semi-arides qui ont toujours été l'espace privilégié de l'élevage ovin extensif. Ses causes sont nombreuses. La cause naturelle principale est bien connue : la sécheresse. Les causes anthropiques (démographie, surpâturages, défrichement des parcours et leurs causes,...) le sont moins (Nedjraoui Dalila et Bédrani Slimane 2008).

- la déforestation : le couvert forestier en Algérie est en baisse continue en raison notamment d'abattage illégal d'arbres et des feux de forêt. Les données montrent, en effet que chaque année, 35315 hectares de forêts disparaissent (ouahiba meddour-sahar and christine bouisset 2013, p.33).

- la dégradation des zones steppiques et le surpâturage qui progressent rapidement.

En outre, on assiste aujourd'hui à une pollution marine de plus en plus préoccupante, en particulier les eaux de baignade et qui consiste en la présence de produits physiques tels que les déchets abandonnés par l'homme sur les plages, en particulier le plastique ou chimiques toxiques tels que les eaux usées domestiques, déchets alimentaires, hospitaliers, ou industriels. Depuis quelques années, beaucoup de plages algériennes ont connu cette pollution, et qui a conduit les autorités à la fermeture temporaire de certaines d'elles. De plus, la pêche est loin d'être conforme à la réglementation, menaçant ainsi quelque espèce, notamment la sardine.

Par ailleurs, la menace de la montée du niveau de la mer pourrait être dramatique, quand on sait qu'un citoyen sur deux vit à proximité des zones côtières. En cas de montée du niveau de la mer d'un mètre, plusieurs zones habitées de la bande littorale seraient touchées. A titre illustratif, la baie d'Alger connaît déjà des effondrements de falaises de rivages et de corniches emporte des plages de sable, en particulier dans le tronçon Tamantafoust-Heuraoua, et l'état devait faire des investissements colossaux pour protéger ces zones en particulier en matière d'implantation des constructions.

Quant à l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'Algérie se trouve dans une situation difficile, en particulier dans les grandes villes. Le changement climatique et la croissance urbaine et démographique attendus dans la région, risquent d'aggraver la situation de stress hydrique (Morgan Mozas & Alexis Ghosn 2013, p. 2).

La démarche stratégique retenue ici devrait s'articuler autour de l'élargissement du traitement des eaux usées qui représente non seulement une ressource précieuse dans le cas de l'Algérie où l'eau douce disponible est limitée, mais aussi une technique qui contribuera à réduire la pollution et prévenir les maladies.

VIII-Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La réalisation des objectifs de millénaire du développement est une responsabilité collective de l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce cadre, l'Algérie a collaboré sous deux angles : le premier concerne les organisations internationales spécialisées, le second s'exerce avec les pays. Nous donnerons ici - sans aller trop en détails- un aperçu des grands traits de cette coopération.

Le premier ongle

Ce premier volet concerne le partenariat de l'Algérie avec les différentes institutions internationales impliquées dans tous les domaines qui ont un impact sur la réalisation des OMD.

Ainsi la coopération de l'Algérie avec l'OMS, le FNUAP, et l'ONUSIDA s'est inscrite dans plusieurs plans et stratégies. On cite à ce titre les programmes de lutte contre les maladies non transmissibles et transmissibles, et la santé de la mère et de l'enfant, ainsi que la lutte contre la violence contre les femmes.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, le PNUD et le Fonds monétaire international (FMI) ont quant à eux des fonctions de régulation économique, telles que ; la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire; la promotion d'une économie verte et l'accès aux services de base dans les zones urbaines.

Quant, à la question du genre et la promotion de l'exercice des droits des femmes, l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a coordonné énormément d'actions à travers le pays dans ce domaine. Elle offre également une expertise au niveau national en matière d'éducation de qualité à tous.

L'Organisation internationale du travail partage les soucis vécus par les travailleurs algériens à travers notamment la promotion des droits au travail et le dialogue sociale et la création d'emploi.

Le deuxième ongle

En ce qui concerne l'agenda algérien avec les pays, nous devons souligner l'intensification du programme bilatéral et multilatéral et le renforcement des relations avec en particulier les pays Arabe et les pays du sud dans le cadre de la coopération sud-sud, en partageant cependant les expériences Européennes et nord Américaine.

Cependant, les axes Alger- Paris /Alger- Londres /Alger- Madrid /Alger - Berlin constituent les soubassements préférés de l'Algérie en matière de développement durable de partenariat internationale. La coopération est caractérisée ces trois dernières décennies par l'existence de plusieurs projets dans des domaines aussi variés que la recherche scientifique (formation en LMD), énergies renouvelables, jeunes actifs, la production de vaccins ainsi que les échanges d'experts en matière de soins spécialisés.

Conclusion

En 2000, l'ONU a établi les huit objectifs du Millénaire pour le développement, un plan ambitieux visant à éradiquer la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la maladie. L'Algérie a accompli de remarquables progrès économiques et sociaux sur un large front au cours des trois dernières décennies. Ainsi on constate un recul remarquable de la pauvreté. Cependant, malgré ces réalisations, des inégalités persistent et les progrès ont été inégaux.

On note également que l'Algérie a approché les objectifs de l'éducation de base universelle.

Des progrès significatifs dans d'autres domaines sont également réalisés. Par exemple, la politique de discrimination positive à l'égard des filles et des femmes, en particulier en matière d'égalité d'accès à l'école et leur présence dans le marché du travail.

Des progrès notables sont accomplis en matière de santé reproductive témoignent d'une amélioration sensible de la condition des femmes. Néanmoins, le pays est encore loin de son objectif initial dans ce domaine. Les inégalités entre zones rurales et zones urbaines restent marquées en matière d'accès aux soins de santé.

Les statistiques indiquent, par ailleurs que le taux de mortalité infanto-juvénile avait chuté de façon spectaculaire.

En outre, un nombre croissant de personnes infectées par le VIH ou le SIDA reçoivent un traitement antirétroviral.

La plupart des objectifs pour assurer la durabilité de l'environnement nécessitent encore des efforts.

En matière de partenariat internationale, l'Algérie s'est très fortement engagée afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, en menant une stratégie cohérente et harmonieuse.

Pour conclure, ces réflexions sur les OMD nous amèneront à s'interroger sur la stratégie qui adoptera l'Algérie pour ces objectifs à l'horizon 2030.

Références

1. Gouvernement Algérien(2016). Algérie : Objectifs du millénaire pour le développement. Alger.

2. Institut National de Santé Publique(INSP1992), Enquête sur la mortalité et la morbidité infantile en Algérie 1985-1989- EMMI- Alger, 1992.
3. INSP(2001). Enquête mortalité maternelle année 1999-ENMM- Alger, 2001.
4. INSP(2005). Violences à l'encontre des femmes. Enquête nationale. Alger.
5. INSP(2016). situation épidémiologique de l'année 2015 sur la base des cas déclarés à l' I.N.S.P. Alger.
6. INSP(2017). Système de collecte des données relatives aux femmes victimes de violence année 2015 2016.Alger.
7. Jacqueline Des Forts(2003). Violence et corps des femmes du tiers- Monde, édition ANEP .Alger.
8. Ministère de la santé (2015) .Plan national de réduction de la mortalité maternelle (20152019). Alger .
9. Ministère de la santé (2015) .Enquête MICS4 .Alger.
10. Morgan Mozas & Alexis Ghosn (2013). État des lieux du secteur de l'eau en Algérie. Institut de prospective économique du monde méditerranéen. Paris.
11. Nations Unies (2015) .Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015. New York.
12. Nedjraoui Dalila et Bédrani Slimane(2008). La désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte. In Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement. Volume 8 Numéro 1 | avril 2008
13. ONS (2015). Activité, emploi & chômage en septembre 2015. n°726 .Alger.
14. ONS(1989).Données synthétiques , RGPH 1987.Alger.
15. ONS(1994). Enquête Nationale sur la Santé de Mère et d'Enfant. Alger.
16. ONS(2008). Annuaire statistique de l'Algérie , N 24. Alger,2008.
17. ONS (sans date d'édition). Annuaire statistique de l'Algérie 1977-1978,Alger.
18. ONS(1999). Rétrospective Statistiques1970-1996.Alger.
19. ONS (2005). Enquête algérienne sur la santé de la famille. Analyse approfondie. Alger.
20. ONS(2010). L'Algérie en quelques chiffres. N42.Alger.
21. ONS (2008) .Collections statistiques, N 142 .Alger.
22. ONS (2016). Démographie algérienne 2015.Alger.
23. RADP(1996) . Journal officiel N°76 du 8 Decembre1996.
24. RADP(2004) . Journal officiel N°52 du 18 Aout2004.
25. RADP(2008) . Journal officiel N°63 16 novembre 2008.
26. Ouahiba Meddour-Sahar and Christine Bouisset(2013). Les grands incendies de forêt en Algérie : problèmes humains et politiques publiques dans la gestion des risques .In revue géographique des pays méditerranéens.
27. Secrétariat d'Etat au Plan (1975) . Enquête Nationale Statistique sur la Fécondité. Alger.
28. <http://www.education.gov.dz>
29. <http://www.sante.gov.dz/index.php/indicateurs>
30. <http://www.dz.undp.org/content/algeria/fr>